



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 164-R

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 15 janvier 2019 à 19 h, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté le projet de règlement 164-R relatif à des virages en « U » et des interdictions de stationner à certains endroits sur les boulevards d'Orléans, Vignory, places Morley et de Grandpré pendant la période scolaire sur le territoire de la Ville de Lorraine;

QU'à la séance ordinaire du 12 mars 2019 à 19 h, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté la version finale du règlement 164-R relatif à des virages en « U » et des interdictions de stationner à certains endroits sur les boulevards d'Orléans, Vignory, places Morley et de Grandpré pendant la période scolaire sur le territoire de la Ville de Lorraine, avec une modification apportée au projet de règlement quant à la plage horaire et l'étendue de l'interdiction.

QUE toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ce règlement en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la ville, situés au 33 boulevard De Gaulle, Ville de Lorraine, Québec, et ce, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville de Lorraine à www.ville.lorraine.qc.ca.

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Lorraine, le 16 mars 2019

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière